Circulations douces

Les circulations douces sont définies comme des modes de circulation sécurisés et accessibles, ouverts à tous les moyens de déplacements non motorisés.



Les pistes cyclables

La ville dispose de deux pistes cyclables représentant une longueur totale de 2,9 km et de bandes cyclables d'une longueur de 4,8 km.

Conformément aux objectifs du plan régional des déplacements urbains en Ile-de-France (PDUIF), la communauté d'agglomération Val Parisis, en concertation avec les communes membres, est dotée d'un véritable réseau cyclable, large, maillé et lisible qui se développe au fil des années.

Ce réseau dessert les centres-villes, les pôles de transports collectifs, les équipements publics et établissements d'enseignement, les pôles d'emploi et de commerces, les berges de Seine, les bois et forêts aménagés et enfin, les espaces de loisirs. Ce réseau, à dominante urbaine, pourra inclure des chemins ruraux, les chemins de halage. Il inclut des sites de stationnement, en particulier à proximité des gares et/ou des pôles commerçants ou de services publics.

Les mails piétonniers et promenades

Trois mails (Eglise, d'Houdetot et Paul Verlaine) et 3 promenades (Deux Puits, Gimter et des Maugis) permettent aux Sannoisiens de circuler librement. La promenade des Maugis est une coulée verte.

On appelle coulée verte — ou parfois promenade plantée — un espace vert aménagé et protégé dans le cadre d'un plan d'urbanisation.

Les sentes et chemins

Les sentes et chemins, situés sur la butte du Parisis et sur la butte des Châtaigniers sont gérés par Ile-de-France Nature.

Services techniques

Hôtel de ville Place du Général Leclerc 2ème étage 95110 Sannois Tél. 01 39 98 20 60 services.techniques@sannois.fr

Accueil du public

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Fermé le mardi après-midi et le samedi

Document(s)
Plan des pistes cyclables